

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE BERTHOUVILLE

Date de convocation
25/06/2021

L'AN DEUX MIL VINGT ET UN, le premier juillet à vingt heures trente.
Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie **en séance ordinaire** sous la présidence de Madame LECLERC Marie-Françoise, Maire, et dans le strict respect des consignes sanitaires imposées par la crise de la Covid-19.

Date d'affichage
05/07/2021

Etaient présents : LECLERC Marie-Françoise, LEGRIX Davy, CAPELLE Christiane, MORIN Olivier, WELKE Delphine, LASMARTRES Christophe, LAVEILLE Olivier, CEDEYN Jean-Claude.

Nombre de Conseillers

En exercice 11

Présents 08

Votants 08

Absents excusés : DESCHAMPS Patrick, LE HALPERT Patrick, AUMONT Alexis

Formant la majorité des membres en exercice et pouvant valablement délibérer.

Monsieur Olivier LAVEILLE a été élu secrétaire.

Objet : Tarification des repas appliquée au personnel communal

Madame Le Maire propose au Conseil Municipal que le personnel communal puisse bénéficier du tarif des repas actuellement appliqué aux enfants et aux enseignants mangeant à la cantine de l'école de Berthouville (à savoir 3.20 euros le repas), et précise qu'un avis de sommes à payer (facture) leur sera adressé.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, sur l'exposé de Madame Le Maire et après en avoir délibéré :

- Accepte que le personnel communal puisse bénéficier des repas au tarif actuel, à savoir 3.20 euros.

Pour copie conforme
Le Maire
Marie-Françoise LECLERC

Acte rendu exécutoire après :
- Réception en Préfecture le :
- Notification ou publication le
Le Maire

